

Le dix-huit avril deux mille seize, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 Avril 2015

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme LESTRELIN Marie-Pierre, M. BEUZELIN Philippe, Mme RACINE Claire, Mme MICHONNET Pascale, M. DURAND Patrice, M. CANDON Laurent, Mme PAILLETTE Laura, Mme CHARDEY Brigitte - Mme LEPREVOST Valérie,

Absents : M. COESME Gabin - M. LEFEVRE Christophe - Mme LERICHE Caroline

Secrétaire de séance : Mme LESTRELIN Marie-Pierre

Pouvoir : M. DEVAUX Daniel a donné procuration à Mme Pascale MICHONNET

DELIBERATION N° 2016.16

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 MARS 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2016.17

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Le total des mandats émis s'élève à 713 633.79€
- Le total des titres émis s'élève à 727 822.05€
- Le résultat reporté N-1 était de 56 767.22€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Le total des mandats émis s'élève à 740 483.92€
- Le total des titres émis s'élève à 565 995.18€
- Le résultat reporté N-1 était de 184 136.20€

Le résultat d'exécution de l'exercice 2015 présente donc :

- Un solde positif en section de fonctionnement d'un montant de 70 955.48€
- Un solde positif en section de fonctionnement du budget CCAS de 2 722.40€
- Un solde positif en section d'investissement d'un montant de 184 136.20€

Restes à réaliser en section d'investissement

- Les dépenses engagées en 2015 et non mandatées s'élèvent à 486 270.00€
- Les recettes engagées en 2014 et dont les titres restent à émettre s'élèvent à 590 963.00€

Au vu de ces résultats, Monsieur BEUZELIN doyen d'âge prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2015 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2016.17

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2016.18

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 16 910.66 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 16 910.66 €
 <u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif	+ 56 767.22 €
 C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	73 677.88 €
(Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
 <u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	+ 9 647.46 €
 <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	€
Excédent de financement (1)	104 963.00 €
 Besoin de financement F = D + E	€
 AFFECTATION = C = G + H	73 677.88 €
 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	12 871.88 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	60 806.00 €
 DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **Approuve** la répartition des subventions versées aux associations

DELIBERATION N° 2016.20

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016 a été préparé par la commission « finances » réunie le 24 mars 2016, 7 avril 2016 avec les conseils de Monsieur le Receveur Municipal.

Il se décompose comme suit :

Le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants
011	charges à caractère général	276 166,00 €
012	charges de personnel	343 195,00 €
014	Atténuation de produits	12 567,00 €
022	Dépenses Imprévues	3 090.00 €
023	Virement à la section d'investissement	14 535.00 €
68	Dotation aux amortissements	8 350.00 €
65	Autres Charges de Gestion courante	89 861.00 €
66	Charges financières	28 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	776 364.00 €

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	60 806.00 €
13	Atténuation de charges	3 500.00 €
70	Produits de services	137 800.00 €
73	Impôts et taxes	309 097.00 €
74	Dotations subventions et participations	222 661.00 €
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00€
77	Produits exceptionnels	4 500,00€
722	Travaux en Régie	3 000.00€
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	776 364.00 €

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
001	Déficit d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers Réserves	5 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	115 000.00 €
20	Immobilisation incorporelles	€
21	Immobilisation corporelles	€
	Opérations d'équipement	36 200.00 €
020	Dépenses Imprévues	5 397.34 €
040	Opération d'ordre (Travaux Régie)	3 000.00 €
	RESTES A REALISER DEPENSES	486 270.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	650 867.34 €

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
10	Dotations, fonds divers, réserves	14 500.00 €
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	12 871.88 €
1328	Subventions d'investissement	
16	Emprunt	
040	Dotation aux amortissements	8 350.00 €
001	Excédent d'investissement reporté	9 647.46 €
021	Virement Section de Fonctionnement	14 535.00 €
	RESTES A REALISER RECETTES	590 963.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	650 867.34 €

Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2016.

Le budget ainsi arrêté est approuvé à l'unanimité des membres.

DELIBERATION N° 2016.21

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour permettre l'augmentation de crédits notamment pour le remboursement partiel d'un prêt relais, de prévoir les mouvements budgétaires suivants :

Section d'investissement

Article 1641 : Emprunts (D)	+ 28 000.00 €
Article 21318 – Opération 3335 (D)	- 15 000.00 €
Article 21534 – Opération 502 (D)	- 13 000.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **Approuve** la décision modificative N°1

DELIBERATION N° 2016.22

CREATION D'UN POSTE D'UN AGENT DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE))

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal les termes de la délibération 2016.10 l'autorisant à recruter un agent des espaces verts en contrat d'avenir.

Monsieur le Maire explique que les candidatures reçues ne correspondaient pas totalement profil du poste demandé.

Un candidat avait tout de même été recruté mais celui-ci a mis fin à son contrat pendant sa période d'essai.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'offre d'emploi et d'ouvrir le poste en contrat d'avenir ou contrat d'aide à l'embauche.

Monsieur le Maire rappelle les missions principales pour cet emploi :

- Entretien des espaces verts (tonte, taille des végétaux, arrosage, nettoyage des massifs, balayage et nettoyage de la voirie...)
- Petits travaux de bricolage (rangement, manutention, petits travaux de rénovation et d'entretien)
- Préparation des salles pour les manifestations, nettoyage, entretien, matériel et de l'atelier municipal
- Conduite et nettoyage des véhicules (camion et tracteur) : **PERMIS B EXIGÉ**

Suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire,

Considérant l'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle dans le cadre des emplois d'aide à l'embauche accordée par l'Etat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la signature d'un contrat à durée déterminée dans le cadre des contrats d'aide à l'embauche en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière d'entretien des espaces verts, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20 heures, et ce, à compter du 2 mai 2016.
- **FIXE** la rémunération sur la base d'un taux horaire égal à 9.67 € bruts (rémunération basée sur le taux du SMIC en vigueur).
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 64, article 64168 du budget primitif 2015.

La commission de recrutement se réunira le 25 Avril 2016 à 9h30. Elle sera composée de :

- M. Gérard CAPOT
- M. Philippe BEUZELIN
- Mme Marie-Pierre LESTRELIN
- Mme Pascale MICHONNET
- M. Daniel DEVAUX
- Mme Brigitte CHARDEY
- M. Fabien DUJARDIN Service Technique
- Mme Sabine COLMANT – Secrétaire de mairie

DELIBERATION N° 2016.23

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRIE (COMMUNE DE 1000 HABITANTS ET PLUS)

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à [l'article L 2123-23](#) du CGCT. Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la demande de du Maire de Beuzeville La Grenier en date du 7 Avril 2016 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures de 25% au barème ci-dessous soit pour la commune une taux de 35% au lieu de 43%.

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice 1015 **(1)**

De 1000 à 3 499	43
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 43% étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide
11 voix pour, une abstention***

→ **de maintenir** le taux maximal de 43%, celui-ci estimant ce taux en adéquation avec les responsabilités et la charge de travail incombant au Maire.

DELIBERATION N° 2016.24

FACTURATION LUDISPORT

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis l'année scolaire 2009/2010 la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine ne prenait plus en charge la participation financière LUDISPORT.

Le conseil municipal avait en date du 20 juillet 2009, décidé de prendre en charge la participation financière des enfants « Beuzevillais » soit 15 euros par enfant et par an.

Considérant les contraintes budgétaires,
Monsieur le Maire propose de ne plus prendre en charge cette participation financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

→ **décide**

- de ne plus prendre en charge la participation financière d'un montant de 15€ € par an et par enfant. Cette somme sera réglée par les parents.

DELIBERATION N° 2016.25

PRIX LOCATION SALLE « MILLE CLUB »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location de la salle du « MILLE CLUB » pour les particuliers à compter du 1^{er} mai 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Location « Beuzevillais » : 350€
- Location « Hors Commune » : 500€
- Paiement de la consommation d'énergie à 0.15€ Kwa

Décide de supprimer la facturation de 1€/couvert pour chaque location.

DELIBERATION N° 2016.26

AMORTISSEMENT DES DEPENSES A L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL (ARTICLE 2051)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les sommes inscrites à l'article 2051 Frais liés à l'acquisition de logiciels doivent être amortis sur une durée de une à trois années.

Monsieur le Maire propose, d'amortir sur trois années les frais liés à l'acquisition du logiciel pour le paramétrage des badges de la salle intercommunale,

Considérant les articles L2321-2 et L2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la somme de 694.92 € figurant sur le compte 2051 de la comptabilité communale et correspondant à des frais liés à l'acquisition d'un logiciel informatique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'amortir sur une durée de deux années les frais liés à l'acquisition du logiciel de paramétrage des badges pour la salle intercommunale, soit un montant annuel de 347.46€.

QUESTIONS DIVERSES

1. Demande de remplacement pour le service cantine,

Un agent de surveillance cantine sera absent les 25 et 26 avril prochain pour se rendre en formation. Monsieur le Maire sollicite la présence d'élus pour le remplacer.

2. Madame Lestrelin informe le conseil municipal qu'elle a été interpellée par un administré domicilié « Route du Plaval ». Une « balise » délimitant l'intersection de la voie est à remplacer.

3. Madame Michonnet fait le point sur l'avancement de la préparation de la soirée « Guinguette » organisée avec la Communauté D'Agglomération Caux Vallée de Seine le 21 juillet prochain.

4. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des potentiels acquéreur du restaurant l'Etape.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 avril 2016

Délibération 2016-17

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2016

Délibération 2016-18

Approbation du compte administratif 2015

Délibération 2016-19

Approbation du compte de gestion 2015

Délibération 2016-20

Affectation du résultat de l'exercice 2015

Délibération 2016-21

Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2016

Délibération 2016-22

Répartition des subventions versées aux associations pour l'exercice 2016

Délibération 2016-23

Vote du Budget primitif 2016

Délibération 2016-24

Décision Modificative n° 1

Délibération 2016-25

Contrat d'aide à l'embauche agent des espaces verts

Délibération 2016-26

Indemnité du Maire

Délibération 2016-27

Refacturation LUDISPORT

Délibération 2016-28

Révision Prix location Salle le Mille-Club»

Délibération 2016-29

Amortissement Logiciel « Télésurveillance

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	RACINE Claire	PAILLETTE Laura
PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale	LEPREVOST Valérie
LESTRELIN Marie-Pierre	CHARDEY Brigitte	LERICHE Caroline <i>Absente</i>
BEUZELIN Philippe	DURAND Patrice	LEFEVRE Christophe <i>Absent</i>
DEVAUX Daniel <i>Absent excusé</i> <i>A donné procuration à</i> <i>Mme MICHONNET Pascale</i>	CANDON Laurent	COESME Gabin <i>Absent</i>

--	--	--